

Sujet : [INTERNET] Eoliennes sud Mayenne

De : "contact@solib-ailles.com" <contact@solib-ailles.com>

Date : 27/06/2023 12:27

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Copie à : Accueil Mire <accueil@mairiemire.fr>, communestdenisdanjou@orange.fr

Madame, Monsieur,

Depuis début 2020, je dépense beaucoup d'énergie à l'obtention du statut d'instructeur (délivré par la DSAC) et à la création, et maintenant au développement d'une école de Paramoteur (ULM Classe 1) SOLIB'AILES PARAMOTEUR (<https://solib-ailles.com>)

a MIRE (49330) pour le siège et la piste principale et annexes, et Saint Denis d'Anjou (53290), pour une des 4 pistes annexes.

Toutes ces pistes sont autorisées et homologuées par arrêtés préfectoraux (49 et 53)

Elles sont référencées dans la liste nationale des pistes ULM LF4909.

Actuellement il y a une 15aine d'élèves régulièrement. Ils viennent des villes et villages locaux, mais aussi de tout le grand Ouest, et passent pas mal de temps sur la piste.

Ils prennent des locations sur place ou vont au camping de Morannes...

J'ai environ 50 balades en biplace à faire.... L'école a trouvé sa place ici, et commence à bien fonctionner. A terme j'ai pour projet de développer le "tourisme volant" en accueillant des petits groupes que je compte encadrer sur des balades locales (rivières, châteaux... etc on a une bien belle campagne libre de zone aérienne) autant dans un but touristique que pour former, ou maintenir formés, des pilotes brevetés.

Un projet éolien au NORD EST de mes installation (que j'avoue découvrir !) serait tellement problématique, que je ne pense pas que mon école y survivrait !

En effet ces machines génèrent énormément de turbulences (triple vortex de bouts de pales !) et sur des distances incroyables, d'ailleurs proportionnelles à leur hauteur (Je n'ai trouvé qu'une mention de "plus de 50m", ce qui ne veut absolument rien dire, 51m ou 150m ???).

On a déjà quelques exemples un peu plus loin, La Jaille Yvon, le Buret, dont on a déjà senti en vol les turbulences (très dangereuses) jusqu'à Sablé s/ Sarthe ! Soit +/- 10km par vent faible !!

Quand on est en balade entre pilotes expérimentés (cas du Buret), rien ne nous empêche de faire un détour pour passer au vent, et à bonne distance des éoliennes, ou monter "un peu" mais si demain elles sont à 5/10km de la piste, ET AU VENT DOMINANT (NE, qui doit représenter 90% de mes vols !)...

Comment envisager d'y faire voler sereinement des élèves en formation ???

Je ne pourrai plus travailler en sécurité.

Tant de travail pour en arriver à envisager de devoir fermer (pour faire quoi ???), c'est assez désespérant.... Il vous faudra tenir compte du fait que mon école, contrairement aux éoliennes, n'est pas "un projet" mais une réalité économique locale, autant que personnelle.

Je suis de ce fait absolument défavorable à ce projet.

Je mets en copie la mairie de Miré, ainsi que celle de Saint Denis d'Anjou, pour information.

Je vous joins une photo qui montre un peu ce que peuvent être des turbulences de sillage derrière une éolienne.

Veuillez agréer Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Laurent KAH

Solib'Ailes Paramoteur



**SOLIB' AILES
PARAMOTEUR**
07.49.10.98.07

ECOLE - BIPLACE - MATERIEL
Solib'Ailes Paramoteur - Les Solibelles - 49330 MIRE
contact@solib-ailes.com - www.solib-ailes.com 

—sillage.jpg



— Pièces jointes : _____

sillage.jpg

52,6 Ko

